



## **Répartition ou Capitalisation? La Retraite du futur ne sera pas ce que vous croyez.**

*Notre étude démontre la possibilité de mettre en oeuvre un nouveau modèle économique pour faire avantageusement face aux problèmes des retraites du privé et de la fonction publique. Ce modèle devrait permettre, à partir des années 2010, et au delà, que les retraites **du régime général ne soient plus supportées par les seuls revenus du travail**. Cette étude est une retombée de nos travaux sur la rémunération globale. De même qu'il est possible d'envisager une politique des revenus qui ne soit pas assise uniquement sur la durée du travail mais sur plusieurs modes de créations de richesses, de même il est possible d'envisager une modification de l'actuel régime de répartition en modifiant l'assise du partage de la valeur.*

Lors de nos travaux sur les nouveaux modes de travail, nous avons étudié les transformations prévisibles des modes de rémunérations du futur. Que certains secteurs d'activités montrent plus de capacités que d'autres pour créer de la richesse, cela n'échappe à personne, ni que le résultat économique d'un secteur donné ne varie pas proportionnellement au facteur « temps de travail ». Face à la diversification des modes de travail et face à la disparité croissante entre les secteurs d'activités, les formes de rémunération se diversifient de plus en plus. La déconnexion entre le temps de travail traditionnel et la création de richesses apparaît de plus en plus évidente. Le débat sur le temps de travail s'est avéré houleux parce que le monde du travail subit une métamorphose encore insuffisamment comprise. Les post-salariés verront très certainement leur salaire au temps relativement diminuer alors qu'ils seront de plus en plus nombreux à toucher des revenus tirés du partage de la création de valeur de leur entreprise. En d'autres termes, il s'agit d'accepter d'introduire dans la rémunération une part venue du rendement du capital en plus d'une part qui vient de la pénibilité du travail (durée du travail) ou, différemment, de la valeur ajoutée créée par ce travail (cas de l'innovation). **Cela reste vrai de l'approche de la retraite et de ses sources de financements.**

Notre proposition qui concernent tous les travailleurs (salariés, professions libérales, artisans, commerçants, intermittents ...) aborde les avantages collatéraux du modèle préconisé puis les modalités de transition entre les deux régimes. Transition qui libèrera du pouvoir d'achat pour les salariés tout en diminuant le coût du travail pour les entreprises. Enfin, on notera d'emblée que ce modèle n'affecte en rien les régimes de retraites complémentaires existants, sinon à la marge, pour des ajustements techniques.

Pour conclure ce préambule, face aux probables résistances nous avons anticipé autant que possibles certaines des critiques ou réserves possibles.

**Denis Ettighoffer**  
Président d'**Eurotechnopolis Institut**

## SOMMAIRE

### **I – Introduction : La France en panne d’un contrat social gagnant /gagnant**

- 1.1 La France ne s’enrichit pas suffisamment.
- 1.2 La France ne peut ni augmenter les salaires ni supporter le coût à venir des retraites de ses fonctionnaires
- 1.3 Les français constatent que les difficultés des gouvernants à tenir leurs comptes se double d’une impossibilité à tenir leurs objectifs.

### **II - En matière de retraites la France est en mal d’imagination**

- 2.1 Les approches actuelles sont politiquement et économiquement irréalistes
- 2.2 Modifier le régime des retraites de la fonction publique sera politiquement impossible
- 2.3 Mettre le régime de la fonction publique au niveau du secteur privé est intenable économiquement parlant
- 2.4 Retraites : un modèle économique en cache un autre
- 2.5 Le système de financement par répartition s’essoufflera si son assiette n’est pas adaptée aux nouveaux modes de création de richesse

### **III – Un déséquilibre économique structurel de la population au travail probablement sous estimé**

- 3.1 Les déséquilibres statutaires sont accentués par l’augmentation de la durée de vie : ils deviennent économiquement insupportables
- 3.2 Un déséquilibre démographique qui contribuera à diminution structurelle du stock travail
- 3.3 Un problème accentué par une anticipation insuffisante de la gestion des seniors sur le marché du travail
- 3.4 Un nombre croissant d’intermittents dans le monde du travail
- 3.5 L’allongement de la durée des financements des retraites
- 3.6 Les seniors sont une population exigeante – donc coûteuse – en matière de soins de santé

### **IV - Le financement du régime général des retraites par l’impôt est-il possible ?**

- 4.1 Comment envisager une modification du financement des retraites ?
- 4.2 Les contreparties : libérer du pouvoir d’achat et diminuer le coût du travail
- 4.3 Le financement des retraites par l’impôt ne sera pas une invention française
- 4.4 Un levier pour doper notre consommation, les investissements et faciliter le respect du pacte de stabilité.

### **V – Gérer la Transition : une chance historique**

- 5.1 Les retraites complémentaires continueraient à jouer pleinement leur rôle
- 5.2 L’Etat transformera les régimes statutaires spéciaux en favorisant l’ouverture des comptes retraites complémentaires
- 5.3 Une opération blanche pour les fonctionnaires qui échappent à des prélèvements supplémentaires
- 5.4 La possibilité d’abonder (enfin) le Fonds spécial de Réserve

### **VI – Conclusions : en finir avec le contrat social « perdant-perdant » !**

## **I - Introduction : La France en panne d'un contrat social gagnant/gagnant.**

Un contexte morose : le pouvoir d'achat global des Français marque le pas. En 1979, chaque ménage bénéficiait en moyenne de 24.100 euros par an (convertis en euros de 2001). En 2001, selon les dernières statistiques de l'Insee, le revenu disponible moyen des ménages atteignait 26 570 euros soit un peu plus de 9 ,25% de croissance (hors inflation) en 22 ans.

Cette moyenne générale, masque des disparités entre les actifs. Entre 1996 et 2001, relève l'Insee, ce sont les travailleurs indépendants qui ont été les grands bénéficiaires de la croissance. *Leur niveau de vie a gagné 20%*. Dans le même temps, l'ensemble des salariés, chômeurs compris, a connu une progression de 10 % de leur niveau de vie. L'amélioration a principalement bénéficié aux deux extrémités de l'échelle sociale. Les 10% des Français les plus pauvres ont vu leur niveau de vie moyen s'améliorer de 16% entre 1996 et 2001. Les 10% des Français les mieux lotis enregistrent eux un gain de 12%. Les autres catégories, soit 80% des ménages, se contentent d'une hausse s'échelonnant entre 8 et 10%.

*Les disparités entre populations au travail nous intéressent car elles pèsent sur la richesse de leurs caisses de retraites respectives. Par exemple pour un travailleur indépendant, le rendement du point CIPAV est actuellement meilleur qu'un placement d'épargne !*

### **1.1 La France ne s'enrichit pas suffisamment.**

Le taux de croissance de la productivité du travail des Etats Unis a atteint 101% entre 1980 et 2003 contre 59% pour la France. Durant ce laps de temps, les Etats-Unis ont accru leur richesse de 45%, le Royaume Uni de plus de 35% et la France d'à peine 25%. Ce retard de croissance pénalise les créations d'emplois à peine compensées par l'augmentation continue des emplois publics depuis vingt ans et pesant d'autant plus sur le budget public. Depuis 1973, le PIB /habitant exprimé en pouvoir d'achat par rapport à celui des Etats-Unis n'a cessé de diminuer comparativement à d'autres pays<sup>1</sup>.

En 2002 (dernière année analysée en détail par l'Insee), le salaire moyen dans le secteur privé a augmenté de 2,5% par rapport à 2001, soit, compte tenu de l'inflation, un gain de 0,6% de pouvoir d'achat. Une augmentation, certes, mais faible et qui a d'abord profité aux ouvriers (1,5% d'augmentation) tandis que les cadres voyaient leur salaire net stagner et que les professions intermédiaires perdaient même du terrain (- 0,1%).

En 2003, d'après les dernières données disponibles, le pouvoir d'achat des ménages est également en très légère hausse. Seulement 0,5%, soit «la progression la plus faible depuis 1996» note ainsi le centre d'études indépendant Xerfi. Et encore cette hausse doit beaucoup à « la hausse des revenus des propriétés immobilières et financières». Autrement dit aux loyers et dividendes encaissés. Pour ceux, qui en touchent !

*Même soumis à des conditions économiques plus favorables pour l'emploi, l'origine de la richesse ne sera plus liée uniquement aux seuls revenus du travail de la population active.*

### **1.2 La France ne peut ni augmenter les salaires ni supporter le coût à venir des retraites de ses fonctionnaires**

2003 et 2004, «Années blanches» pour les fonctionnaires ; comme la plupart des français du secteur privé, la fonction publique subit la perte de pouvoir d'achat. La grogne des fonctionnaires se nourrit largement de leurs revendications salariales. D'après les chiffres de l'Insee, le salaire net moyen des agents de l'État a progressé en 2002 de 0,2% par rapport à l'année précédente en tenant compte de l'inflation. Certaines catégories ont mieux tiré leur épingle du jeu. Notamment les ouvriers et employés du secteur public qui affichent des hausses de 1,5% en 2002 après 0,6% en 2001. A contrario, les professions intermédiaires et surtout les cadres de la fonction publique ont perdu plus de 2% par rapport à l'inflation en cumulant les années 2001 et 2002.

<sup>1</sup> Voir Annexes 4 et autres points du rapport de Michel Camdessus, « Le Sursaut », La Documentation Française. 2004

Globalement, la petite hausse enregistrée sur 2002 survient après des années où le pouvoir d'achat des fonctionnaires n'a que très faiblement progressé. Et encore, cette hausse cache évidemment des disparités et masque des «oubliés». Le salaire net «à corps, grade et échelon identiques» apparaît ainsi en baisse de 0,1% en 2002 après une stagnation en 2001, note l'Insee.

*Dans ce contexte on comprendra que toute initiative consistant à réduire leur pouvoir d'achat par des prélèvements sociaux supplémentaires pour financer les retraites sera mal accueillie.*

### **1.3 Les français constatent que les difficultés des gouvernants à tenir leurs comptes se double d'une impossibilité à tenir leurs objectifs.**

S'engager à diminuer le taux de chômage avec une croissance qui reste poussive, des budgets plus que serrés dans les familles comme dans les collectivités locales, alors que la tendance reste négative, contribue encore à discréditer des gouvernants qui pratiquent la « pensée magique »<sup>2</sup>.

En vingt cinq ans, la dette publique a été multipliée par trois. Depuis plus de 20 ans, les budgets publics sont bouclés en déséquilibre. Ce qui veut dire que nous repoussons notre endettement vers nos jeunes générations. Selon les conclusions du groupe de travail de Michel Camdessus (voir *le Sursaut*, la Documentation Française) de l'hiver 2004, notre endettement – du en partie à nos engagements futurs en matière de retraites publiques - est tel que 15 années de stabilisation des dépenses publiques ne suffiraient pas à limiter une dérive qui pourrait devenir dramatique en cas d'augmentation des taux d'intérêts (1% de hausse correspond à 10 milliards d'euros de charge annuelle supplémentaire).

La Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale – CADES - Caisse créée en 1996 afin d'apurer la dette sociale nées des déficits de l'assurance maladie estimés à 16.8 milliards d'€, vient de récupérer en plus les déficits des années 2004 à 2006. Créée pour 13 ans, sa durée de vie a été prolongé jusqu'à extinction de la dette.

De plus en plus d'organisations, de catégories sociales, demandent davantage d'équité. Les rancœurs s'accumulent dans la société française envers les classes dirigeantes qui ne proposent ni ne tranchent sur rien. Les attentes pour un rééquilibrage équitable des retraites entre le privé et le public génèrent une crispation sociale qui pousse les protagonistes à une analyse économique et politique réductrice de la situation.

*Comme nous l'avons fait en matière de « rémunération globale »<sup>3</sup>, il convient désormais d'introduire dans le débat économique sur les retraites une réflexion renouvelée sur la répartition de la création de la valeur. Une réflexion qui ne soit pas enfermée sur les seuls revenus du travail.*

## **II - En matière de retraites la France est en mal d'imagination**

<sup>2</sup> La « pensée magique » est le fait de dirigeants qui, contre toute logique, prétendent obtenir un résultat dont tout le monde sait pertinemment, y compris eux même, que c'est irréaliste. La pratique de la « pensée magique » est une des caractéristiques les plus commune du personnel politique français.

<sup>3</sup> « Rémunération Globale : *Valeur Travail et partage de la Valeur*, L'Expansion Management Revue ; Décembre 2004

Indépendamment des mesures pouvant être prises sur le développement des régimes complémentaires (cotisations volontaires et/ou abondées), les différents possibilités de réformes le plus couramment évoqués par les spécialistes consistent à :

1. Augmenter les taux de cotisations
2. Repousser l'âge de la retraite
3. Diminuer le montant relatif des pensions de retraites
4. Introduire ou développer des solutions de capitalisation.

Et ... à aligner le secteur public sur le secteur privé avec la mise en place d'un fonds de réserve ! La plupart des préconisations des spécialistes, la quasi totalité des rapports aboutissent à l'idée que nos retraites ne peuvent être durablement sauvées qu'en alignant sur un même modèle secteur public et secteur privé.

Les points 2 à 4 ont été traités par les récentes dispositions de la loi Fillon. L'âge de la retraite en Europe est déjà repoussé à 68 ans selon la directive européenne de Lisbonne de mars 2000, la moyenne des paiements des pensions a été réduite par l'effet des moyennes sur les vingt meilleures années et les solutions de capitalisation se développent déjà sous la forme de retraites complémentaires.

*Par contre relativement au premier point, la perte de revenus des français est telle qu'il est irréaliste de penser qu'il soit possible d'augmenter encore les prélèvements sociaux. Quant à l'hypothèse qu'il serait possible de sauver notre régime de retraites en se focalisant sur l'alignement des régimes de la fonction publique sur ceux du secteur privé... elle nous renvoie à nouveau à l'idée de la « pensée magique » !*

## **2.1 Les approches actuelles sont politiquement et économiquement irréalistes**

Aligner le régime des retraites de la fonction publique sur le régime du secteur privé n'est pas possible pour trois raisons au moins :

1. Le rapport de force entre le secteur public et ses gouvernants va à l'avantage de la fonction publique qui empêchera toute modification du système actuel.
2. En admettant que cela soit possible, l'impact économique de ce changement, mettrait l'entreprise France à genoux pour des années.
3. En admettant encore que l'on trouve des solutions sur le court terme par des ajustements à la marge, les transformations démographiques sur le long terme, en modifiant l'assiette de la répartition de la valeur, obligerait à revoir tout le dispositif de la retraite par répartition dans la décennie à venir.

La solution qui paraît pouvoir résister à ces contraintes, paradoxalement, est de mettre la retraite de Base de l'ensemble des salariés et autres travailleurs au même régime que l'actuel système de la fonction publique. *En d'autres termes que ce soit « l'impôt » qui paie la retraite de base de tous les français.*

*Une thèse économique pas si aberrante et, comme nous allons le démontrer, plutôt avantageuse. L'objectif étant d'élaborer un contrat social & économique gagnant-gagnant.*

## **2.2 Modifier le régime des retraites de la fonction publique sera politiquement impossible.**

En France, la plupart des leviers de pouvoir sont détenus aujourd'hui par des fonctionnaires. Les députés et nos représentants élus sont majoritairement issus de la fonction publique ou para publique. Aucun gouvernement en place n'aura l'énergie et le pouvoir suffisant pour imposer à la fonction publique, très puissante en France, une remise en question de ses privilèges. Sinon au prix de grèves et de conflits terribles qui mettront notre pays à genoux.

Les retraités de la fonction publique sont enfermés dans un modèle économique infernal dans lequel les ont placés de précédents gouvernements. Ces populations défendent farouchement leurs droits acquis. Leur but est de maintenir leur régimes particuliers et de ne

pas rejoindre le régime général qui augmenterait considérablement leurs cotisations ou abaisserait nombre d'avantages. Il suffit de constater la multiplication des rapports et l'impuissance des responsables de tous bords aux affaires à mettre un minimum d'équité dans le système pour conclure que la résistance des acteurs sera trop forte et qu'il faudra contourner la difficulté.

L'heure est à des réajustements progressifs. La nécessité de passer à quarante ans d'activité professionnelle est déjà inscrite dans les faits et la résistance des fonctionnaires ne fera qu'accroître la volonté des argentiers publics à contourner le problème par toutes sortes de moyens. Le contrat est rompu entre l'Etat et les fonctionnaires qui lutteront pied à pied pour empêcher toute atteinte aux avantages acquis.

*Le problème est bien de faire des économies budgétaires. Un objectif nécessaire, dont la mise en œuvre au dépend des fonctionnaires ne va cesser de générer tensions et affrontements sans jamais aboutir.*

### **2.3 Mettre le régime de la fonction publique au niveau du secteur privé est intenable économiquement parlant.**

Lorsque l'on constate le retard des versements de l'Etat pour payer ses dettes, que dire alors, si par hypothèse, le gouvernement en place devait dorénavant verser « réellement » les cotisations retraites des salariés du secteur public à une caisse de retraites! Il lui faudrait payer deux fois : les retraités en cours plus les charges sociales à provisionner pour les retraités à venir. Impossible.

Soit un total de 305 milliards de recettes reçues par l'Etat (dont 55 milliards pour l'impôt sur le revenu) les frais de personnels civils de la fonction publique dont les retraités représentent 119 milliards d'euros, non comprises la charge des salaires des militaires pour 14 milliards et les retraites des civils et des militaires soit 28 milliards. (Pour rappel les seuls intérêts de la dette représentent 38,6 milliards)

En juillet 2003, Jean Paul Delevoye indiquait lors d'une intervention au Sénat que l'Etat verse 60 milliards d'euros de traitements et 30 milliards d'euros de pensions. La Loi de Finances prévoyait le versement de 36 milliards d'euros auprès de 1 894 942 pensions en comptant les militaires. En 2010, il y aura 750 000 fonctionnaires retraités de plus. Les besoins de financement devraient doubler d'ici là. Si un gouvernement devait financer réellement – à l'exemple du secteur privé – en provisionnant une caisse vieillesse pour les retraites des fonctionnaires actifs - la charge budgétaire représenterait plus de 15 milliards d'euros pour 100 milliards de salaires soit, selon nos informations, une charge supplémentaire de 30 milliards d'euros par an imputable au budget annuel.

*Les besoins de financements supplémentaires seraient alors intenable. Ne cherchons pas ailleurs le peu d'enthousiasme des argentiers à se lancer dans cette galère.*

### **2.4 Retraites : un modèle économique en cache un autre**

Notre système est fondé sur la répartition – mais uniquement pour le secteur privé. Peu de français savent que le mécanisme de financement et de règlement des pensions de retraites est différent selon qu'il s'agit des retraites dans le secteur privé et pour la Fonction publique. Pour les salariés du privé, la retraite est payée par la seule population salariée active alors que la retraite des fonctionnaires et assimilés l'est par l'impôt de tous les français.

Dans la fonction publique c'est l'impôt qui paie les retraites des salariés fonctionnaires et assimilés (Poste ou militaires). Pour les fonctionnaires, l'Etat, par un simple jeu d'écriture fait semblant de prélever une cotisation retraite de 7,85% sur leur salaire. Montant bien inférieur à celui du secteur privé qui est de 14,75% en comptant la part de l'employeur et celle du salarié. Cette cotisation est en principe dédiée à la retraite du fonctionnaire. Or, il n'y a pas de caisse de retraite qui reçoive ces sommes fictives. L'Etat se contente de reconnaître un droit de tirage sur une retraite future pour son employé. Et lorsque arrive ce

moment l'Etat se contente de prélever une somme - croissante- sur le budget de fonctionnement de l'année en cours pour payer à la fois le fonctionnaire en activité et le fonctionnaire à la retraite. S'il y a répartition c'est au niveau du PIB qu'elle fonctionne. En d'autres termes, ce n'est pas une caisse de retraite qui paie (en dehors de cas particuliers) c'est l'impôt (et les prélèvements sur les taxes directes et indirectes) de tous les français.

Le versement des pensions représente le deuxième poste de dépense pour le budget de l'Etat, après les rémunérations des agents. Dans son rapport, la Cour des Comptes détaille les conditions de mise en œuvre des principales règles et rappelle que les principes fondamentaux du régime des retraites des fonctionnaires, tels que l'attribution des pensions en fonction de l'âge et de l'ancienneté ou la retenue sur traitement, ont été établis au XIXème siècle. Ces règles « tirées d'une histoire ancienne », n'ont pourtant jamais été adaptées à la situation actuelle.

*Mais ce modèle économique « ancien » qui assoit le paiement des retraites de la fonction publique sur l'ensemble des revenus et taxes perçus sur la création de richesse est-il si obsolète que cela ? Puisque tout le monde paie des impôts pour la retraite des fonctionnaires, pourquoi n'appliquerait-on pas ce régime aux retraites de base des salariés du secteur privé ? D'ailleurs aurons-nous un autre choix ?*

## **2.5 Le système de financement par répartition s'essoufflera si son assiette n'est pas adaptée aux nouveaux modes de création de richesses**

Et si le modèle économique spécifique aux paiements des retraites du futur pour le secteur privé devait au contraire être celui déjà attribué au secteur public ? Peut-être devrions nous revoir nos classiques et penser qu'après tout « un retraite de base pour tous » payée par les impôts plutôt que par des cotisations de salariés ou d'employeurs, n'est pas dénuée de fondement socio-économique ?!

Notre système de répartition ne fonctionne plus correctement. Il va provoquer un appauvrissement général des retraités du futur qui devront travailler. Des conflits intergénérationnels sont à prévoir.

Nous pensons qu'un certain nombre de prévisions en rapport avec le financement des retraites sont incomplètes et plus idéologiques qu'économiques. Ces prévisions se basent sur le fait que les actifs d'une époque doivent financer les revenus des "inactifs" (personnes retraitées, enfants et chômeurs) de la même époque. Certains experts considèrent que dans une population vieillissante il y a moins d'enfants à soutenir et surtout que le chômage (supposé réservoir de main d'œuvre) se résorbe partiellement pour répondre aux différents besoins de la population vieillissante. D'où l'idée que la charge que le chômage représente sur les actifs diminue également. Il en résulterait alors, par le fait du retour à l'emploi, que les actifs seraient proportionnellement plus nombreux peuvent pour financer les retraites des personnes âgées.

Ce modèle s'appuie sur une assiette qui fait la part du rapport entre cotisants et retraités. *Il sous estime le rôle que joue les variations de l'intensité (du stock) du travail dans la création de richesses.* En d'autres termes, il ne fait pas cas que nous continuons avec nos gains de productivité à réduire l'appel au stock travail (appel à l'emploi salarié) pour créer de la richesse, alors qu'il faut s'attendre à la sortie massive et précoce d'une partie des actifs ( les générations qui partent actuellement à la retraite). Il y a de fortes probabilités pour que nous nous trouvions dès la fin de la décennie en situation d'avoir une population active moins importante, un taux de chômage à peine atténué et une « main d'œuvre » trop précarisé pour assurer le financement des retraites.

*Il y a finalement une hérésie à croire que la création de valeur par le travail pourra à elle seule financer les immenses besoins de financement des retraites. Nous devons accepter l'idée que l'origine de ses financements soit d'une autre nature, en tous cas plus diversifiée.*

### **III - Un déséquilibre économique structurel de la population au travail probablement sous estimé**

Indépendamment des avantages statutaires de certains qui cristallisent et biaisent le débat sur les retraites, de nombreux facteurs semblent avoir été singulièrement sous estimés dans les analyses des modèles économiques relatifs aux financements des retraites. Par exemple nous n'avons trouvé nulle part le « manque à gagner » pour l'Etat ou pour les Caisses de retraites du fait que les salariés de la fonction publique ne paient pas des cotisations identiques à celles du secteur privé. On pourrait aussi citer le manque à gagner des Caisses Vieillesse consécutif aux nouvelles précarités du monde du travail qui transforment un nombre croissant des salariés du privé en « intermittents du travail » comme on est intermittents du spectacle.

Ce déséquilibre économique structurel est déjà là qui fait sentir ses effets. Il prend des formes multiples :

- Un déséquilibre entre les statuts accentué par l'augmentation de la durée de vie
- Un déséquilibre démographique qui contribuera à diminution structurelle du stock travail
- L'augmentation de cotisants « intermittents » qui réduit les entrées d'argent dans les caisses de retraites
- L'allongement de la durée des financements de retraites associé à la demande croissante de soins de santé
- Une mauvaise anticipation de la gestion des seniors sur le marché du travail

#### **3.1 Les déséquilibres statutaires sont accentués par l'augmentation de la durée de vie : ils deviennent économiquement insupportables**

Il n'y a pas que la fonction publique qui contribue au déséquilibre des comptes des retraites. Un agent retraité de l'EDF touche une pension moyenne supérieure à celle de son homologue du secteur privé<sup>4</sup>. Le problème est que 60 % des pensions d'EDF sont payées par les retraités et les salariés du privé. Et dans quelques années, c'est même... 90 % de ces retraites que les salariés du privé auront à payer !

Lorsque les retraités du secteur protégé (fonctionnaires et autres régimes spéciaux) partent à la retraite à cinquante cinq ans (ou avant le plus souvent) ces avantages sont financés par le biais d'un mécanisme qui fait passer une partie des fonds des caisses des professions libérales et des indépendants dans les caisses de la SNCF ou autres collectivités. Cela s'appelle « la compensation démographique ». Par exemple, les prestations vieillesse avantageuses de la RATP ne sont couvertes que pour 40% par les cotisants de la profession. Le reste est payé par les impôts et bientôt par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) de l'ensemble des travailleurs.

Avec ce mécanisme, les professions du privé qui par nature n'ont pas de retraites bien riches, souvent inférieures au revenu d'un smicard, ont le sentiment de se voir confisquer le fruit de leur travail au bénéfice de privilégiés qui partent à la retraite grâce à un statut plus avantageux. Avec 3.5 millions de salariés qui gagnent entre le SMIC et 1500 euros, 70% des salariés français sont au seuil de pauvreté américain. L'écart entre retraite privée et publique est de 20%, à l'avantage du second, pour des cotisations deux fois moindres et une durée de cotisation plus courte de 2.5 ans (pour l'instant). Les travailleurs du privé doivent affronter les hausses de cotisations sociales décidées par les syndicats du public, ils doivent affronter le chômage, les interruptions de carrière et, souvent, la chute des revenus en cas de retour à l'emploi.

Les frictions entre statuts sont exacerbées par l'augmentation générale de la durée de la vie. Indépendamment de toute notion d'équité – pourtant indispensable - les pouvoirs publics n'auront pas le choix : il faudra revoir le contrat afin de limiter le coûts des retraites pour les fonds publics. Les chiffres totaux sont considérables. Ils frisent les 165 milliards, la réalité étant impossible à vérifier. En 2002, 825 millions d'euros ont été prélevés sur la Caisse

<sup>4</sup> Nous ne mettons pas de chiffres afin de ne pas alimenter de polémiques mais aussi parce que la divergence des chiffres trouvés décrédibilisent la plupart des études que nous avons consultées.

Nationale d'Assurance Vieillesse pour éviter à l'Etat une augmentation de son déficit. Cette perversion de la solidarité est consécutive au fait que l'Etat ne provisionne pas les cotisations maladie (ou presque pas) et pas du tout les prestations de retraite pour la fonction publique. Avec 57 milliards au passif, la prochaine privatisation de la POSTE française pourrait, à elle seule, faire sauter la banque ! D'ores et déjà, les paiements des retraites de la RATP (18 milliards au passif), de la SNCF ou encore de l'EDF, coûteraient aux contribuables français plus de 20 milliards d'euros par an<sup>5</sup>. Ce sont des régimes extraordinaires, et leurs bénéficiaires accusent quiconque tente de redresser la barre d'être des tenants du « libéralisme sauvage » alors que – comble du cynisme - ces régimes sont financés par les régimes d'autres salariés. Ces ponctions vont à contribuer appauvrir les caisses privées les plus prévoyantes. Une situation qui sera, indépendamment de toute considération morale, insupportable à tenir au plan économique. On trouvera ci-dessous ce que rapporte un euro de cotisation en pension de retraite (taux de cotisation salariale et patronale identique de 25% dans chacun des cas évoqués ci-dessous).

PRIVE		FONCTION PUBLIQUE	
Cadre multicarrières	0,83	Employé de ministère	1,83
Ouvrière 2 enfants	1,19	Haut fonctionnaire	2,40
Cadre	1,19	Cadre EDF	2,91
Ouvrier du bâtiment	1,28	Contrôleur SNCF	3,40

*On constate sans peine que certains statuts sont très avantageés proportionnellement aux cotisations versées. Un déséquilibre qui n'est rendu possible que par des prélèvements sur les droits d'autres catégories et par la faiblesse des élus face aux revendications catégorielles.*

### **3.2 Un déséquilibre démographique qui contribuera à la diminution structurelle du stock travail**

« L'hiver démographique » des générations européennes, cité par le Ministre délégué à la famille, Christian Jacob, est enclenché, irrésistible qui réduira la population active d'environ 3 millions d'actifs d'ici à la moitié du siècle sans pouvoir compter sur des soldes migratoires suffisants<sup>6</sup>. Nous serons une nation de vieux et les actifs ne seront pas suffisants pour financer nos retraites.

Nous entrons dans un état de déséquilibre durable de la démographie. Le taux moyen minimum pour garantir le simple équilibre entre mortalité et natalité est de 2,1 enfants par femme. Depuis quelques années nous savons que la fertilité des pays européens diminue suffisamment pour que le renouvellement des générations ne se fasse plus. Si la France avec un taux de fécondité de remplacement de 1,8 préserve encore une place honorable, ce n'est plus le cas avec l'Italie, l'Espagne ou encore l'Allemagne dont les taux varient entre 1,2 et 1,4. Dans quarante ans, l'Allemagne par exemple aura perdu un cinquième de sa population. Même constat pour d'autres pays européens (la Russie perd déjà plus de 750 00 habitants par an) mais aussi pour les autres continents, à l'exemple du Japon ou de la Chine dont le taux de natalité » est descendu à 1,8<sup>7</sup>.

Ce ralentissement structurel de la démographie, dont les effets sur le développement durable ne sont pas encore suffisamment étudiés, aurait de profondes répercussions sur le financement à long terme des retraites compte tenu de la diminution de notre « stock travail » actif en regard des populations en droit de prendre leur retraite.

*En d'autres termes, la diminution de la population active augmente le taux des « rentiers », améliore le taux de chômage sans pour autant augmenter durablement la masse salariale en situation de financer les retraites.*

<sup>5</sup> Notons au passage que l'Etat prélève 10% sur toutes les factures EDF

<sup>6</sup> Voir dossier spécial de l'Observatoire des retraites de février 2004

<sup>7</sup> Voir études du Foreign Policy Research Institute cité par le Courrier International du 16 mars 2005.

### **3.3 Un problème accentué par une mauvaise anticipation de la gestion des seniors sur le marché du travail**

Les français ont, avec les belges, le triste privilège de retirer très tôt leur population active du marché du travail. Ce qui implique que des politiques de limitation des retraites anticipées et d'incitation au maintien en activité vont devoir être définies rapidement.

Le pourcentage des seniors inactifs à compter des tranches 55/64 ans est d'environ 41% en France pour 27% en Autriche ou en Italie, 29% en Irlande ou 32% en Finlande. Il est clair qu'un nombre croissant de seniors mènera une stratégie personnelle pour trouver des revenus de complément afin de sauvegarder autant que possible son niveau de vie. Aujourd'hui, plus d'un retraité américain sur quatre doit envisager de rechercher un emploi pour survivre<sup>8</sup>. La durée de vie active des seniors augmentera par nécessité économique autant que par le besoin de préserver l'idée de leur utilité sociale.

Ce qui pose accessoirement le problème d'identifier les futures grandes tendances du monde du travail selon les tranches d'âges. Nous avons déjà décelé un fort développement des « métiers de la médiation » et des « métiers des cols verts » (environnement et développement durable) pour ces populations. Les études prospectives sont souvent incomplètes parce que les pouvoirs publics ne raisonnent que par rapport à un marché des compétences fonctionnant sous le régime du salariat: pourtant les métiers de la formation professionnelle, les métiers du commerce de proximité sont également des voies prometteuses même s'ils s'exercent sous des statuts non salariaux. Enfin, on ne saurait trop souligner combien les seniors du secteur privé pourraient être de précieux auxiliaires pour les services publics (fut-ce à titre intérimaire). Les collectivités territoriales et les grandes administrations françaises négligent les précieux concours d'expériences qui pourraient leur servir ... économiquement.

*Chaque effort fait pour préserver la capacité de chacun à créer de la valeur est un pas utile pour financer les retraites. Il y a d'ailleurs de fortes probabilités pour que les retraités du futur disposent d'un revenu de base tiré des droits à retraite, sans doute grâce au traitement par points (mais c'est un autre débat) complété de revenus d'activités.*

### **3.4 Un nombre croissant d'intermittents dans le monde du travail**

A l'heure du sous emploi manifeste de nos ressources, la « pensée magique » a permis que sortent des rapports imaginant un retour au plein emploi. La magie voudrait que les causes structurelles du chômage (coût et durée du travail, mobilités réduites, sous formation professionnelle etc.) soient résolues par une croissance économique soudain soutenue et durable. Dans ce scénario volontariste que l'on doit au Conseil d'Orientation des Retraites, la résorption du chômage permettrait de compenser le « manque à gagner » des caisses de retraites. Ce qui impliquerait la création d'au moins cinq cents mille emplois par an durant dix ans. Les faits sont têtus. Faute de la prospérité attendue, le sous-emploi reste chronique et le monde du travail du secteur privé, non protégé, subit une précarité croissante qui a des conséquences sur ses revenus et par contrecoup sur les sommes pouvant être recueillies par ses caisses de retraite.

Dans ce modèle français une partie de la résorption se fait par l'emploi croissant de fonctionnaires qui pèsent sur les coûts et n'enrichissent pas les caisses (voir le rapport déjà cité de Camdessus).

Globalement nous voyons diminuer le nombre des actifs, se stabiliser celui des individus sans travail, mais nous constatons la croissance de populations actives précarisées travaillant de manière épisodique (temps partiels et autres modes de travail hybrides). Environ 7% de la population active pratique la pluri ou poly activité.

---

<sup>8</sup> Lettre de L'Expansion janvier 2003

*Le travail par missions ou le travail intermittent affecte toutes les générations. Notre actuel système de retraites conçu dans les années 40 est totalement inadapté à ce nouveau monde du travail où les intérimaires et les intermittents iront jusqu'à représenter plus de 30% de la population active.*

### 3.5 L'allongement de la durée des financements des retraites

Selon l'Observatoire des Retraites, la part des pensions dans le Produit Intérieur Brut (PIB) devrait passer de 11.6 % aujourd'hui à 16.6 % en 2040. Comment pourrait-on empêcher une telle progression si, dans le même temps, la part des plus de 60 ans dans la population augmente de 20.6 % à 33.2 % ? Et que le nombre de cadres à hauts revenus continue à croître dans la population pensionnée ...

L'intérêt du tableau ci-dessous est d'observer ce que sera la déformation de la courbe des âges dans les vingt ans (une génération) alors que les populations actives vont – au mieux - rester à l'identique. On constate aisément qu'avec le vieillissement des populations, les tranches d'âges entre 56 et 65 ans auront au minimum doublé.

#### Répartition de la population salariale française selon l'âge (sources Insee, DADS)

Répartition de la population salariale française selon l'âge		
Classe d'âge	Nombre de salariés	Salaire brut annuel moyen (en euros)
Moins de 18 ans	81.795	20.585
De 18 à 20 ans	576.444	15.539
De 21 à 25 ans	2.254.142	18.596
De 26 à 30 ans	2.636.248	23.159
De 31 à 35 ans	2.517.932	25.941
De 36 à 40 ans	2.361.792	28.238
De 41 à 45 ans	2.172.710	29.246
De 46 à 50 ans	1.999.854	30.294
De 51 à 55 ans	1.738.247	32.355
De 56 à 60 ans	745.017	35.216
De 61 à 65 ans	85.423	41.913
Plus de 65 ans	23.505	33.263
<b>Ensemble</b>	<b>17.193.109</b>	<b>27.294</b>

*La répartition des règlements par la répartition sur les seuls revenus du travail va devenir intenable, il faudra bien trouver une autre clé de répartition.*

### 3.6 – Les seniors sont une population exigeante –donc coûteuse - en matière de soins de santé

Les seniors vont vieillir mieux sans doute et plus longtemps, ce qui aura des répercussions sur la durée des versements des retraites et des dépenses affectées à leur santé. La longévité est certainement positive au niveau individuel, surtout si elle s'accompagne d'une qualité de vie correcte ("vieillesse en bonne santé") mais cette augmentation constante du nombre de personnes âgées pose des problèmes sociaux et économiques.

Le financement des retraites, l'augmentation des coûts de la médecine et l'accès à la vie sociale, politique et culturelle sont des sources potentielles de conflits intergénérationnels. Le financement des retraites, par exemple, repose dans une grande mesure sur la solidarité entre les générations. Cette solidarité est compromise par l'augmentation du nombre de retraités par rapport au nombre de salariés, par le chômage et la mise en préretraites d'une partie des travailleurs. La génération "intermédiaire" finance non seulement les retraites de la génération précédente mais également les études prolongées de la génération des jeunes. De plus, la durée de travail de cette génération "pivot" diminue fortement (chômage, préretraite).

*D'où l'intérêt de ne pas rejeter sans examen attentif une modification du modèle économique du financement des retraites pour les années à venir.*

Des collectivités suédoises exportent par charters entiers leurs retraités et personnes âgées à Majorque où leurs traitements coûtent moins chers 120 euros contre 180 euros par jour. Parmi les effets pervers de la gestion des retraites à la française nous avons en 1999 dénoncé le risque de délocalisation des retraités. Les services de santé de la commune de Täby près de Stockholm sont arrivés à la conclusion que délocaliser des séjours de soins de santé à Palma de Majorque leur coûtait 35% moins chers. D'autres communes ont suivi au point que le succès de ces initiatives inquiètent de plus en plus les responsables de la santé publique suédois. *Ils constatent que les devises et les emplois sont délocalisés en même temps que leurs retraités !*

#### **IV - Le financement du régime général des retraites par « l'impôt » est-il possible ?**

En 2003, 13,2 millions de personnes touchaient une pension du système de retraite français. La moyenne des pensions de base versées l'année dernière aux retraités n'a pas dépassé 494 euros mensuels (5 928 euros annuels). Et ceux-ci, selon les statistiques du ministère des affaires sociales, ont vu leur situation se détériorer, l'augmentation des pensions ayant été inférieure à celle de l'inflation.

Les retraités du régime général ont ainsi perdu 0,6% de leur pouvoir d'achat. Sur une période de dix ans (entre 1992 et 2002), le pouvoir d'achat des pensions des retraités a stagné ou reculé faiblement. Les plus pénalisés ont été les ex-cadres du privé, qui abandonnent en route 0,7% de leur pouvoir d'achat. Viennent ensuite les retraités non-cadre du privé, avec une perte de 0,5%, puis les fonctionnaires et les anciens salariés agricoles (0,4%), les artisans à la retraite (0,2%) et enfin les commerçants (0,1%). Selon le dernier rapport du Conseil d'Orientation des Retraites (COR), les retraités ont globalement moins profité que les actifs de la bonne conjoncture économique de la fin des années 1990. «Le niveau de vie moyen annuel des retraités est ainsi estimé en 2001 à 15 930 euros. Il est inférieur de près de 11% à celui des actifs et l'écart a augmenté depuis 1996, passant de 1 100 euros en 1996 à 1 880 euros en 2001<sup>9</sup>.» Les disparités vont encore s'accroître avec les nouvelles lois sur les calculs des pensions (25 meilleures années pour les salariés) qui réduiront ces montants.

D'où la difficulté manifeste d'imposer aux retraités à venir - qui voient pour leur grande majorité leur pouvoir d'achat diminuer d'année en année - de payer une contribution supplémentaire. Pourtant, il est bien possible que cette solution soit prise dans l'urgence compte tenu de la difficulté de gérer d'autres scénarios.

La retraite par répartition inventée par le gouvernement de Vichy du Maréchal Pétain a du plomb dans l'aile. Dans notre modèle actuel, toute augmentation des cotisations sociales servirait à payer des dépenses de court terme en augmentant encore le coût du travail. Les sommes ainsi prélevées seraient consommées immédiatement pour financer les pensions actuelles et assurer le paiement des compensations démographiques comme nous l'avons vu plus haut sans pour autant résoudre les déséquilibres structurels évoqués. Idem pour la fonction publique : toute augmentation de salaires ou des retraites affecte mécaniquement le montant des besoins budgétaires de l'année en cours. On repoussera encore sur les générations futures le montant de l'addition de payer pour les pensions.

*En résumé, l'équilibre démographique structurel est déjà en faillite parce que le modèle de notre répartition est assis sur un stock travail (les salariés) fragilisé.*

#### **4.1 Comment envisager une modification du financement des retraites?**

*Ne serait-il pas temps de reprendre le modèle et de le rénover de fond en comble, sans s'interdire de le raisonner sur un modèle de répartition qui ne se ferait pas sur le « stock travail en activité » mais sur la quantité de richesses créée par notre pays. !?*

La démarche proposée consistera à modifier l'assiette de la répartition en utilisant des possibilités comparables aux prélèvements CSG et CRDS, tout en réduisant les prélèvements des cotisations retraites sur les charges sociales. Ce qui permettra d'une part de libérer du pouvoir d'achat et d'autre part de réduire les coûts du travail.

Rappelons d'abord que la CGS (Contribution Sociale Généralisée), a permis de modifier l'assiette des impôts et charges sociales. Cet « impôt » est considéré comme plus équitable car il concerne tous les français tout en taxant d'autres modes de création de richesses que les salaires. Une orientation dont on n'a pas encore tiré toutes les possibilités. Le tableau ci-dessous indique la valeur en milliards d'euros d'une augmentation d'un point de ces

<sup>9</sup> Mathieu CASTAGNET et Jean-Claude BOURBON  
<http://www.la-croix.com/article/index.jsp?docId=2200391&rubId=788>

contributions comparée- pour illustrer son rendement - à une augmentation d'un point de l'Impôt sur le revenu (IR)

Valeur du point	
Un PT CSG	11 Md€
Un PT CRDS	12 Md€
UN PT IR	3 Md€
<b>Total</b>	<b>26 Md€</b>

En prenant pour base les besoins de financements projetés dans les deux décennies à venir ceux-ci représentent - selon le rapport du Conseil d'Orientation des Retraites - pour le secteur privé environ 57,3 milliards d'euros et ... 57,6 milliards d'euros pour les salariés du public. Soit, avec 115 milliards d'euros, environ 4% du PIB en 2040 (voir tableau ci-dessous).

<b>Besoin de financement annuel en milliards d'euros à l'horizon 2040</b>	
<b>Salariés du secteur privé et non salariés</b>	<b>57,3</b> (dont régimes spéciaux pour 2,5 MDE)
Régime de Base	36,5
Base non salariés	2,5
<b>Salariés du Public</b>	<b>57,6</b> (dont 0,5 MDE de régimes spéciaux)
Fonction d'Etat	37,2
Territoriale	19,9
Total	
Nous n'avons pas inclus les régimes complémentaires qui ne font pas partie de notre analyse.	

Pour notre part nous trouvons des chiffres – là encore – différents. En 2001, le régime général comptait 9,9 millions de retraités ; si l'on prend une moyenne similaire à celle d'une pension retraite d'un fonctionnaire soit 16 225 euros par an, les besoins de financement annuels devraient être d'environ 160 Milliards. En 2003, le nombre de retraités est de 13,9 millions de retraités, heureusement nous apprenons par une autre étude que la moyenne du secteur privé est de 6 000 euros par an soit une charge de 80 milliards d'euros annuels. Nous retiendrons cette somme pour la suite de notre démonstration qui n'est pas très éloignée du cumul des pensions qui ont été payées hors secteur public et assimilé en 2000 (voir ci-dessous).

<b>Financement annuel en Milliards d'euros en 2000 selon l'Observatoire des Retraites</b>	
<b>Salariés du régime général</b>	<b>56,2</b>
Salariés agricoles	4,5
Fonctionnaires civils et militaires	<b>28,2</b>
Ouvriers de l'Etat	<b>1,5</b>
Collectivités locales et hospitalières	<b>6,9</b>
Régimes spéciaux (EDF, SNCF etc.)	<b>11,4</b>
Non salariés	13,8
Minimum vieillesse	0,4
<b>Total</b>	<b>122,90 Md€</b>

L'augmentation immédiate de la CSG de deux puis de deux autre points chaque année pendant trois ans, puis celle du CRDS d'autant les années suivantes, ne devrait pas poser de difficultés insurmontables, surtout si l'on offre des contreparties aux salariés et aux entreprises. Bien évidemment nous pensons que la répartition des prélèvements se fera de préférences sur les Jeux, les revenus financiers & immobiliers plutôt que sur les salaires.

*Signalons immédiatement qu'il n'est pas forcément utile d'utiliser la CSG. Elle sert ici de modèle pour faciliter la démonstration des effets de leviers. Il est tout à fait possible de donner un nom spécifique à un nouveau type de prélèvement dédié aux retraites: nous*

*proposons la CIG, la Contribution Inter Générationnelle. Ce qui permettra de contourner quelques difficultés sémantiques et juridiques. Les contreparties offertes lors du changement de statut devraient pouvoir faciliter la transition entre ancien et nouveau modèle.*

#### **4.2 - Les contreparties : libérer du pouvoir d'achat et diminuer le coût du travail**

Observons maintenant la construction du modèle actuel. Employeurs et salariés du privé participent au régime obligatoire de la retraite de base par des cotisations prélevées sur les salaires. Le taux de cotisation s'élève aujourd'hui à 14,75 %, réparti entre 6,55 % pour le salarié et 8,2% pour l'employeur. Il s'applique sur le salaire jusqu'à un certain plafond fixé chaque année par le gouvernement - 2 432 euros mensuels (29 184 euros annuels) en 2003.

En réduisant dans un premier temps les prélèvements de l'assurance vieillesse sur les 6,5% de la part salariale, il sera possible de libérer 2% de pouvoir d'achat pendant trois ans pour le salarié. Puis, sans doute, avec un décalage d'un an -afin d'ajuster les besoins de trésorerie- de diminuer d'autant le montant des charges sociales pour l'employeur. Le tout représentant une diminution des prélèvements sociaux de 12% sur le total, *le solde de 2,75% pouvant être maintenu et affecté à une augmentation des cotisations maladies.*

La France a un coût du travail qui limite les entrées sur le marché du travail notamment dans le secteur des services fortement consommateurs de stock travail. Le fait de diminuer progressivement la part dédiée au prélèvement de l'employeur diminuera d'autant le coût du travail.

**Avantages collatéraux :** La diminution des prélèvements de la retraite de base à hauteur de 12% aura le double effet de diminuer le coût du travail tout en améliorant la marge de l'entreprise. Cela permettra à cette dernière de mieux résister à la concurrence mais aussi au dumping social et/ou à la tentation d'une optimisation fiscale consécutive à une possible délocalisation. Pour mémoire l'optimisation fiscale – à l'exemple récent de Colgate en Suisse-ferait courir le risque de délocaliser, selon un calcul de la CFDT, 32 milliards d'euros sur les 43 milliards perçus par l'Etat en 2005.

*Par ailleurs, le marché du travail bénéficiera d'une discrimination positive entre ceux qui acceptent de travailler et ceux qui vivent des allocations d'assistance diverses.*

#### **4.3 - Le financement des retraites par l'impôt ne sera pas une invention française**

Si, en France l'impôt ne subventionne pas encore (officiellement) les retraites, d'autres pays contribuent plus ou moins largement au paiement des retraites. L'Allemagne pour 10,8%, l'Autriche et la Belgique pour environ 13%, la Finlande va jusqu'à 39%, la Suisse enfin y contribue pour 16% suivi du Japon pour 12%. Le Danemark pour sa part de prélève aucune cotisation, la retraite du régime générale est déjà intégralement payée par l'impôt. La France aussi... pour payer ses fonctionnaires. Elle prélève 26,2% sur les impôts contre 73,6% venues des cotisations des salariés<sup>10</sup>.

*Parmi ces pays européens beaucoup se sont dotés d'un fond de réserves représentant plusieurs années de prestations d'avance.*

#### **4.4 - Un levier pour doper notre consommation et les investissements**

Les sommes dégagées (plusieurs milliards d'euros) stimuleront la consommation et les demandes de crédits de consommation. L'injection progressive de 12% des prélèvements sociaux serait de nature à doper la consommation et la marge de manœuvre des entreprises françaises face à la concurrence. Le budget général bénéficiera indirectement de ces marges par des prélèvements plus importants d'impôts et taxes sur les revenus de l'entreprise liés au redémarrage de l'économie.

<sup>10</sup> Les Chiffres de la Retraites (Observatoire des Retraites) Février 2004

Avantages collatéraux : les salariés mais aussi les indépendants, intermittents, agriculteurs et autres professions, pourront bénéficier progressivement du régime général de retraite payé par les impôts et non plus par un prélèvement sur leurs revenus. En cela, le paiement de leurs retraites ne vient plus affecter les faibles revenus d'une majorité de non salariés pour qui les cotisations ne sont pas proportionnelles aux bénéfices réels en terme de retraites.

*Le modèle économique proposé aura pour autre conséquence de permettre à la France de rentrer immédiatement dans la fourchette du pacte de stabilité de la CEE en lui donnant des marges de manœuvres en matière d'investissements privés et publics.*

## **V – Gérer la transition : une chance historique**

Que certains secteurs d'activités montrent plus de capacités que d'autres pour créer de la richesse, cela n'échappe à personne, ni que le résultat économique d'un secteur donné ne varie pas proportionnellement au facteur « temps de travail ». Face à la diversification des modes de travail et face à la disparité croissante entre les secteurs d'activités, les formes de rémunération vont se diversifier de plus en plus. La déconnexion entre le temps de travail traditionnel et la création de richesses apparaît de plus en plus évidente. Le débat sur le temps de travail s'est avéré houleux parce que le monde du travail subit une métamorphose encore insuffisamment comprise. Les post-salariés verront très certainement leur salaire au temps relativement diminuer alors qu'ils seront de plus en plus nombreux à toucher des revenus tirés du partage de la création de valeur de leur entreprise. Aujourd'hui, le modèle du salarié prolétaire<sup>11</sup> payé au mois depuis 1968 mais, il n'y a pas si longtemps, à l'heure et à la semaine, conditionne encore l'idée que l'on se fait de la rétribution d'un employé moderne. Cela reste vrai de l'approche de la retraite et de ses sources de financements.

Il s'agit désormais de repenser une politique des revenus qui doit corriger certaines inégalités dans le partage de la richesse créée par les forces du travail et du capital. En d'autres termes, il s'agit d'accepter d'introduire dans la rémunération une part venue du rendement du capital en plus d'une part qui vient de la pénibilité du travail (durée du travail) ou, différemment, de la valeur ajoutée créée par ce travail (cas de l'innovation).

*Il devient évident que l'assiette traditionnelle des prélèvements sur le coût traditionnel du travail devient obsolète et que d'autres approches doivent être envisagées. Des approches qui permettront au passage de rééquilibrer certains défauts du système de répartition, certaines iniquités entre statuts.*

### **5.1 Les retraites complémentaires continueraient à jouer pleinement leur rôle.**

Les retraites complémentaires des cadres et salariés (Agirc, Apec, Arrco ... ) fonctionnent sans changements (voir rappel en annexes ci-après). Les retraites complémentaires (en dehors d'ajustements techniques possibles) seront maintenues en l'état. Les cadres ou assimilés, les employés ou personnels qui disposeraient, de part les conventions de branches ou d'entreprises, des retraites complémentaires continueraient à disposer à l'identique des avantages négociés.

Les retraites complémentaires sont en mesure, techniquement, de favoriser les salariés ayant de par leurs mérites et leurs positions la possibilité d'arrondir leurs revenus. Les salariés du privé dépendent de l'Arrco (Association des régimes de retraite complémentaire). Les cadres profitent, en outre, de l'Agirc (Association générale des institutions de retraite des cadres). Ici, le salarié obtient des points de retraite grâce aux cotisations prélevées sur son salaire. Ces points sont réévalués chaque année. Les cadres du secteur privé cotisent trois fois : au régime général de la Sécurité sociale comme tous les salariés plus à l'Arrco et à l'Agirc.

*Bien évidemment, l'on devine ici que l'auteur penche pour une gestion des retraites par points plutôt que par trimestres.*

### **5.2 L'Etat transformera les régimes statutaires spéciaux en favorisant l'ouverture des comptes retraites complémentaires**

Les salariés de la fonction publique ne vivront plus sous la menace de voir leur pouvoir d'achat amputé de prélèvements supplémentaires pour s'aligner sur le régime du secteur privé. Les fonctionnaires sont parfaitement conscients des déséquilibres démographiques et statutaires qui créent un profond sentiment d'iniquité chez les salariés du privé. Qu'il faille réformer le statut de la fonction publique est évident. Mais ce ne doit être ni une revanche, ni une punition et cela ne signifie pas qu'il faille ôter aux fonctionnaires tous les avantages liés au fait qu'ils ont accepté de travailler pour la collectivité. Si des déséquilibres abusifs

---

<sup>11</sup> Prolétaire : personne qui ne peut attendre de ressources que de la rémunération de sa force de travail – « afin d'accroître le capital », rajoute le *Manifeste du parti communiste*.

doivent être corrigés, il existe aussi un contrat moral entre eux et leur employeur qui doit être respecté.

*Les pouvoirs publics transformeront progressivement des régimes spéciaux tout en favorisant les abondements sur des comptes de retraites complémentaires au prorata des années d'ancienneté et de l'âge de départ des fonctionnaires.*

### **5.3 Une opération blanche pour les fonctionnaires mais un bonus pour diminuer leurs cotisations maladies**

Les prélèvements des cotisations de 7,85% pour la retraite seront éliminés des feuilles de salaires des fonctionnaires.

En même temps, les prélèvements des cotisations maladies des fonctionnaires seront « diminués » au même niveau que celle du secteur privé soit 13,85% dont 0,75% seulement sont prélevés sur le salaire de l'employé. Le reste à savoir 13,10% étant vraiment payé par l'employeur (ici l'Etat).

La contribution à l'assurance chômage du secteur public sera alignée sur le secteur privé 6,40% dont 2,40% pour le salarié.

*Ces prélèvements maladies ne resteront pas virtuels. Ils seront effectivement réalisés, contrairement à la situation actuelle, afin de contribuer à limiter le déficit de la sécurité sociale (Urssaf). Le budget de la Santé publique se portera d'autant mieux que l'Etat paie ce qu'il doit.*

### **5.4 Une possibilité d'abonder (enfin) le Fonds spécial de Réserve**

Beaucoup de pays européens ont pris la précaution de constituer des fonds de réserves diversement organisés. Ces réserves sont constituées de sur-cotisations ou de dotations d'excédents (fonds de ventes d'actifs). La France n'a ouvert son fond que depuis peu et sa dotation reste virtuelle dans l'attente du produit de la vente d'actifs de l'Etat.

On peut imaginer qu'une partie des re-ventilations envisagées soit versée à ce fond de réserve en jouant sur le décalage et la progressivité des libérations du pouvoir d'achat côté salariés et de la diminution des charges côté entreprises.

Nous n'avons pas procédé à une simulation détaillée et orthodoxe mais les experts ne manquent pas qui s'en chargeront. Rappelons néanmoins que le rapport Teulade envisageait « *d'abonder le fonds de réserve à hauteur de 1 000 milliards de francs à l'horizon 2020. La baisse du chômage permettant de générer 100 milliards d'excédents cumulés jusqu'en 2009 du régime général ; la contribution générale de solidarité (CSG) des sociétés et le fonds national de solidarité vieillesse (par le biais d'une partie de la CSG) rapporterait 400 milliards ; le prélèvement de 2% sur les revenus du patrimoine dégageant 150 milliards ; le rapport des sommes placées étant estimés à 330 milliards (sur la base d'un rendement de 4% l'an). Abondement ne faisant pas état des cessions éventuelles de l'état au bénéfice du fonds de réserve.* »

*On ne manquera pas de noter que l'idée de modifier l'assiette de la répartition « inter générationnelle » et notamment d'utiliser la CSG pour cela est dans l'air depuis quelques temps. Le reste est affaire d'art de l'exécution.*

## **VI - Conclusions : En finir avec un contrat social « perdant-perdant » !**

Début 2005. Contrairement aux vœux du gouvernement le taux de chômeurs officiels frôle toujours les 10%. Encore ne décompte-t-on pas ceux qui ne se déclarent plus ou ceux qui ne sont plus éligibles (par exemple parce qu'ils ont abandonné leurs recherches d'emplois, parce qu'ils sont en formation ...). Encore ne décompte-t-on ce pourcentage que sur une population active la plus basse d'Europe, sinon nous serions les champions du monde du chômage de nos forces vives<sup>12</sup>.

Les différentes réformes engagées l'ont été surtout pour trouver des ressources supplémentaires à court terme pour un Etat qui s'essouffle à tenir ses engagements et ses budgets. Des contributions particulières ont été prélevées plutôt que de tuer des niches fiscales, l'invention de la CGS et de la CRDS n'a pas amélioré les comptes de la nation. Il est clair que derrière des astuces de présentation, les prélèvements fiscaux n'ont cessé de croître afin de faire face aux besoins de financement des déficits publics cumulés.

Les ponctions au bénéfice de régimes privilégiés sont mal comprises par l'opinion publique et ressenties comme une injustice et un accroissement de plus au contrat social de la République. Les Français sont suffisamment informés pour savoir que des baisses d'impôts -au demeurant pas toujours bien réparties - sont sujettes à être remises en cause à tout moment alors que les augmentations des charges de la vie familiale restent et affectent concrètement et durablement leur niveau de vie. Nous en avons un exemple actuellement avec l'augmentation des impôts locaux.

Parlant des retraites, un débat souvent passionné et partisan a mis face à face les tenants de la répartition et ceux de la capitalisation. Il est évident que les transformations structurelles en cours donnent raison à chacun. Le premier doit accepter de voir le modèle de la répartition se transformer, le second de n'être que le socle de compléments de retraites volontairement et librement choisis. Le premier est l'expression de la nécessaire solidarité intergénérationnelle, le second celle de la sanction des mérites de chacun dans sa contribution à la création de la richesse de son pays.

Sans aucun doute, nous devons modifier profondément le modèle économique initié dans les années 40. Sans doute notre proposition nécessite-t-elle des études techniques d'impacts. Dès que l'on aborde une modification de l'assiette des prélèvements servant au financement des retraites, les spécialistes lèvent vite de nombreuses réserves. Certes l'édifice est complexe et fragile. Toute modification du modèle de prélèvement de l'impôt ou des charges sociales ne peut contenter tout le monde. D'abord faut-il parler, « d'un impôt » ? D'une « TVA sociale » d'un prélèvement strictement assis sur la « CSG » qui n'est pas considérée comme un impôt mais comme une cotisation sociale. Certes, n'étant pas aux affaires, nous n'avons pas, face aux difficultés du moment à venir et aux avantages que l'on pourrait tirer d'un modèle économique différent, beaucoup de scrupules ou de réserves à bousculer le statut quo qui immobilise tous les gouvernements depuis vingt ans. Nous cherchons le levier qui permet de lever des fonds sur l'assise des nouveaux modes de richesses en réduisant – si possible – certaines injustices de traitements

Nous savons qu'aborder avec imagination la création d'un nouveau modèle au lieu de rester dans une démarche défensive de pure protection nous donnera l'occasion de libérer des capacités d'investissements nouvelles. Capacités dont nous espérons vous avoir convaincu qu'elles auraient un effet positif sur le climat actuel des affaires et la morosité sociale ambiante.

Paris, le 6 avril 2005

---

<sup>12</sup> Lorsque les affaires reprennent c'est grossièrement moins de la moitié de la population au chômage qui trouve du travail. L'autre moitié vient d'une population potentiellement active mais non déclarée comme cherchant du travail

## Annexe I

**Les cotisations prélevées sur le salaire du cadre dépendent de son niveau de rémunération. Rappelons que trois tranches (A, B et C) existent aujourd'hui.**

**La tranche A** s'arrête au plafond de la Sécurité sociale (soit 2 432 euros mensuels, 29 184 annuels). A ce niveau, le cadre cotise au régime général pour sa retraite de base et à l'Arrco pour sa pension complémentaire, au taux de 6 %. Les cotisations sont ici prélevées sur l'ensemble du salaire brut pour atteindre jusqu'à trois fois le plafond de la Sécurité sociale, soit 7 296 euros mensuels (87 552 euros annuels). Pour connaître le nombre de points de retraite acquis pour l'année, il suffit de diviser la cotisation annuelle par le prix d'achat du point (également appelé salaire de référence). Depuis le 1er avril 2003, ce salaire de référence a été fixé à 12,0852 euros. La valeur du point Arrco est de 1,0698 euro.

**La tranche B** va du plafond de la Sécurité sociale (2 432 euros mensuels) jusqu'à 9 728 euros mensuels (116 736 euros annuels), soit quatre fois le plafond de la Sécurité sociale. Dans cette tranche, le cadre cotise exclusivement à son régime spécifique, l'Agirc. Le taux de cotisation s'élève à 16 %. C'est sur cette base que le salarié acquiert des points Agirc qui, au 1er avril 2003, ont été revalorisés à 0,3796 euro l'unité.

**La tranche C** est comprise entre 9 728 euros mensuels (116 736 euros annuels) et 19 456 euros mensuels (233 472 euros annuels), soit huit fois le plafond de la Sécurité sociale. Là aussi, le cadre ne cotise qu'à l'Agirc et le taux de cotisation s'élève à 16 %. Contrairement à la tranche B (où toute décision est prise par les administrateurs de l'Agirc), la répartition entre la part du salarié et celle de l'employeur est décidée au sein de l'entreprise. Là encore, on divise le montant des cotisations par le salaire de référence, fixé en 2003 par l'Agirc à 4,2158 euros.

L'Arrco majore de 5 % la retraite complémentaire pour chacun des enfants encore à charge à la liquidation de la retraite. Depuis le 1er janvier 1999, 5 % supplémentaires sont attribués lorsque l'ex-salarié a élevé au moins trois enfants. Avant cette date, le nouveau retraité doit se renseigner auprès de l'institution dont il dépend. L'Agirc attribue une majoration quand le retraité a élevé plusieurs enfants : de 8 % pour trois enfants à 24 % pour sept enfants et plus. Depuis le 1er juillet 2002, tous les services des fédérations Agirc et Arrco sont réunis au sein d'un GIE. Ce regroupement a pour objectif de simplifier la gestion et d'améliorer la qualité du service aux entreprises, salariés et retraités, qui continuent toutefois à relever de leurs régimes respectifs, l'Arrco (pour l'ensemble des salariés) et l'Agirc (pour les cadres), et gardent leurs relations avec leurs institutions.